

Conseil Communautaire
Séance du 30 Juin 2022

Délibération Conseil Communautaire N° 2022 06 053 : Santé – Maison Médicale de Courdemanche – Autorisation de signature de baux professionnels sous seing privé

L’an deux mille vingt-deux, le 30 Juin à 18 heures trente
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s’est réuni à LoirCoWork - Maison de l’Economie et de l’Innovation Ruillé sur Loir (Loir en Vallée), sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l’ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 23/06/2022. La convocation et l’ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse.

En exercice	39	Présents	29	Pouvoirs	9	Votants	38
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIÉ ; M. Diego BORDIER ; M. Bruno BOULAY ; Mme Michelle BOUSSARD ; M. Francis BOUSSION ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Jean Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; ; Mme Martine CRINIÉRE ; Mme Sabrina DUCHESNE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; Mme Monique GAULTIER ; M. Vincent GRUAU ; M. Alain GUILLOIS M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; M. Jérôme LÉONARD ; M. Pascal MARIE ; M. Alain MORANÇAIS M. Dominique PETER ; M. Patrick RENARD ; Mme Catherine TRAPPLER ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER ; M. Philippe WEHRLÉ.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
François OLIVIER	Philippe TOURNADRE
Laure DUTERTRE	Hervé RONCIERE
aire COULONNIER	Dominique LANGEVIN
Sabrina RAPPART	Sabrina DUCHESNE
arie-France REYMOND	Michel DUTHEIL
Fabienne PINÇON	Jean-Michel CHIQUET
Joël TABAREAU	Vincent GRUAU
Alain CHEVALLIER	Sylvain BIDIÉ
Myriam MARTINEAU	Agnès VERDIER
Gérard RICHARD	Excusé

A été nommée secrétaire de séance : Monique GAULTIER

Y assistaient également :

- Myriam Mortreau – Directrice Générale des Services
- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe

Date d’affichage, de publication ou de notification de la délibération : 06/07/2022

M. le Président expose :

La Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé est propriétaire d'un immeuble à usage médical sur la Commune de Courdemanche.

La vocation de ce bâtiment étant d'y accueillir des professionnels de santé, des baux professionnels ont été conclus avec ces derniers, sous acte notarié.

Suite à l'arrivée à échéance de baux professionnels de locataires occupant les lieux initialement signés pour une durée de six années et tacitement reconduits depuis, il y a lieu d'établir et signer de nouveaux baux sous seing privé.

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020 07 036 du 16 juillet 2020 modifiée par la délibération N°2021 12 123 du 9/12/2021, donnant délégation au Président de conclure des locations et accorder des mises à disposition immobilière pour une durée n'excédant pas 36 mois,

Vu la durée des baux professionnels portée à 6 ans sur cette maison médicale, soit 72 mois,

Il y a lieu d'autoriser le Président à établir et signer de nouveaux baux professionnels dès lors que ceux-ci arrivent à échéance pour l'ensemble des occupants de la Maison médicale de Courdemanche,

***Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré :***

1. Autorise Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement la Vice-Présidente par délégation, pour établir et signer, les baux professionnels sous seing privé à intervenir ;
2. Charge M. le Président ou son représentant pour l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité.

**Le Président
M. Hervé RONCIERE**

